

BON DE SOUSCRIPTION

Voilier en bois « Le Gêne Cornu » (Ariège)

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE - Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets – 6 A – CS 97802 - 31078 TOULOUSE Cedex 4
Retrouvez-nous sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/fr/midi-pyrenees-16

Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur d'un voilier en bois situé en Ariège et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Voilier le Gêne Cornu (09) »

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt (la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2/07/1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18/04/1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus).

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable** (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
 - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)** (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom, adresse)

NOM ou SOCIETE :

Adresse : CP Ville :

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



« Le Gêne Cornu » est un voilier de course-croisière, conçu en 1949 par l'architecte naval Eugène Cornu. Fabriqué en 1964 dans le Morbihan, il fait partie des derniers voiliers de plaisance construits en bois, avant l'avènement des coques plastiques et métalliques dont est constituée l'immense majorité des bateaux naviguant aujourd'hui.

Une association ariègeoise, dénommée « Blablateau » et composée de passionné(e)s de nautisme, est devenue propriétaire de ce voilier en bois afin de le sauvegarder pour ensuite le refaire naviguer. En effet, son état actuel est malheureusement proche du péril car sa coque a souffert de plusieurs années d'abandon sur la côte normande. Rapatrié en Ariège, au sein du village de Saint-Martin-de-Caralp où il fait face aux montagnes pyrénéennes, « Le Gêne Cornu » sera restauré dans le respect de sa conception d'origine (recours exclusif au bois pour la réhabilitation de la coque, remise en place du plan de voilure initial...). Ainsi, les travaux seront effectués lors de chantiers collectifs, animés par des professionnels de la charpente et du second œuvre, membres de l'association. Dès que sa rénovation sera effective, ce bateau traditionnel quittera les Pyrénées pour rejoindre son futur port d'attache en Méditerranée, où l'autre volet de ce projet associatif sera mis en place : rendre la navigation accessible au plus grand nombre, partager le plaisir de la voile et de la découverte de l'univers marin. **Grâce à cette souscription en faveur de cette opération patrimoniale inédite, vous pouvez apporter votre soutien à la restauration de cet historique voilier en bois, sauvegardé et remis en valeur en Ariège.**